

BONNE ANNÉE 2024

... CE QUI CHANGE AU 1^{er} JANVIER

La CFTC vous souhaite une bonne année 2024 pour vous et vos proches, avec sérénité et épanouissement pour chacune et chacun !

Le début de l'année est aussi période de changement, alors que nous réserve ce 1^{er} janvier 2024 ?

France Travail

Et oui, 2024 sonne la fin de Pôle emploi ! Nous sommes devenus des agents de France Travail. A ce jour, pas de changement sur nos droits, nos conditions de travail ou nos missions, mais la CFTC sera là tout au long de l'année où les expérimentations vont se multiplier !

Titre restaurant

100% de vos titres restaurant seront alimentés sur votre carte. Fin des tickets restaurant papier ! La possibilité de faire ses courses alimentaires a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2024.

La CFTC sera à vos côtés face aux changements !

SMIC

Le SMIC est augmenté de 1,13% pour passer à 1766,92 euros brut. Un changement qui nous demandera d'adapter les profils, les offres et nos repères pour l'indemnisation, une question d'habitude !

Arrêt fausse couche

Les femmes victimes d'une fausse couche bénéficieront d'un arrêt sans carence. Même si cette mesure est transparente pour les agentes de droits privés, cela est une avancée pour les agentes de droit publics et pour le droit des femmes !

La CFTC toujours avec vous en 2024 !

Contact

syndicat.cftc-emploi@pole-emploi.fr



cftcemploi